

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2011

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE (jusqu'à 20h55), Gaston ERNOULT, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,

Mmes et MM., Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIÈRES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Anne CORNU, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Patricia AOUCHÊCHE, procuration à Mme Sophie RIGAULT (à partir de 20h55),

Mme Viviane VIGOUROUX (procuration à Mme Patricia AOUCHÊCHE jusqu'à 20h55)

M. Roger AMALOR, procuration à M. Gérard-François KRATOCHVIL,

Mme Isabelle SÉLÉMANY, procuration à M. Dominique TAFFIN,

Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. René FOURMANN,

Mme Marie-Aleth GRARD, procuration à M. Christian SOUBRA.

Absente excusée :

Mme Viviane VIGOUROUX (à partir de 20h55).

Secrétaire :

Mme Sophie RIGAULT.

Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2011 :

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre est approuvé par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL).

Lecture des décisions prises par le maire, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2011-213 : Convention pour la répartition des charges d'exploitation et les consommations de chauffage du centre thermique situé rue de Montlhéry à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE.

Décision n°2011-214 : Modification de la régie de recettes et d'avances auprès du service jeunesse dans le cadre de festivals (musique, danse).

Décision n°2011-215 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis rue du Chemin de Fer.

Décision n°2011-216 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 61 rue de Montlhéry.

Décision n°2011-234 : Création d'un tarif pour les études surveillées organisées à l'Ecole Lamartine.

Décision n°2011-235 : Modification de la décision n°2011-216 – Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 61 rue de Montlhéry.



N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 11 100 NF	Achat de divers matériels informatiques	UGAP 77444 MARNE LA VALLEE	MAPA MU FCS Devis	12 548,78 €	
PA 11 102	Achat et livraison de produits divers pour l'horticulture	AGRALYS DISTRIBUTION 91470 LIMOURS	MAPA MU FCS	mini : 0 Maxi : 14 000 €	1 an renouvelable 3 fois
PA 11 103 NF	Relevé Topographique par un géomètre	ARKANE 91311 MONTLHERY	MAPA MU FCS 3 devis	5 950,00 €	
PA 11 104	Achat et livraison de petits et gros matériels pour l'entretien des parcs, jardins et espaces verts de la ville		MAPA MU FCS	40 000 €	
	Lot 1 : Achat et livraison de gros matériels à moteur	CHOUFFOT SAS 91540 FONTENAY-LE-VICOMTE	MAPA MU FCS	Maxi : 15 000 €	1 an renouvelable 2 fois
	Lot 2 : Achat et livraison de petits matériels à moteur	CHOUFFOT SAS 91540 FONTENAY-LE-VICOMTE	MAPA MU FCS	Maxi : 10 000 €	1 an renouvelable 2 fois
	Lot 3 : Achat et livraison de matériels d'outillage	CHOUFFOT SAS 91540 FONTENAY LE VICOMTE	MAPA MU FCS	Maxi : 15 000 €	1 an renouvelable 2 fois
PA 11 105	Réfection et création de sols souples pour les aires de jeux communales.	ELASTISOL SAS 91380 CHILLY-MAZARIN	MAPA MU TRAVAUX	39 780,28 €	14 jours
2011 106	Achat et livraison de fournitures de bâtiments et de voiries pour la régie des services techniques				
	Lot 1 : Achat et livraison d'articles de quincaillerie et d'outillage général	MAHE 91130 RIS ORANGIS	MAPA MU FCS	Pas de Mini Pas de Maxi	1 an reconductible 3 fois
	Lot 2 : Achat et livraison de fournitures de serrurerie	MAHE 91130 RIS ORANGIS	MAPA MU FCS	Pas de Mini Pas de Maxi	1 an reconductible 3 fois
	Lot 3 : Achat et livraison de fournitures de plomberie, chauffages et sanitaires	Siège : SFCP 94700 MAISON ALFORT SFCP 91210 DRAVEIL	MAPA MU FCS	Pas de Mini Pas de Maxi	1 an reconductible 3 fois
	Lot 4 : Achat et livraison de fournitures électriques	Siège social: REXEL 75017 PARIS REXEL Evry 91090 LISSES	MAPA MU FCS	Pas de Mini Pas de Maxi	1 an reconductible 3 fois
	Lot 5 : Achat et livraison de fournitures et produits de viabilité hivernale	Chimie Loire SARL 45300 PITHIVIERS-LE-VIEIL	MAPA MU FCS	Pas de Mini Pas de Maxi	1 an reconductible 3 fois

Marché 11-107 (Location de véhicules de transport en commun avec chauffeur) : le montant indiqué est annuel, estimé après analyse des besoins et en fonction des utilisations des trois dernières années. Les circonstances récentes impliquent la nécessité de diminuer la fréquence d'utilisation des équipements municipaux (la Commune ne dispose plus que de deux chauffeurs, le troisième n'étant plus en mesure d'assurer ses fonctions pour raisons médicales). La Commune sera donc amenée dans l'immédiat à recourir davantage à des prestations extérieures.

Le cahier des charges est consultable par les élus intéressés.

Par ailleurs, il n'a pas été donné suite à la consultation qui avait en son temps été lancée pour le marché public de prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation de l'emprise foncière du secteur Blaise Pascal. L'annulation des crédits votés est prévue dans la décision modificative proposée à l'ordre du jour de la présente séance.

Une question écrite a été transmise au maire concernant son action sur l'amélioration du RER C. La compétence des transports et déplacements relevant de l'Agglo, le maire propose d'engager ce débat au cours de la présentation du rapport d'activités de l'Agglomération, en présence du Président, Olivier LEONHARDT.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

2011-255 : DÉCISION MODIFICATIVE

Georges GOURGUES donne lecture de la note de présentation liée au projet de délibération proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

DÉCIDE de procéder à une décision modificative comme suit (en euros) :

SECTION D'INVESTISSEMENT

					DEPENSES	RECETTES
303	20	2031	op 100	frais d'études B. Pascal	- 10 000	
303	20	2128	op 100	cloture Lormoy	3 400	
540	20	2184	op 100	mobiliers scolaires	14 500	
303	020	21318	op 200	travaux CTM	- 250 000	
303	61	21318	op 200	travaux restaurant seniors	- 10 000	
303	64	2188	op 200	alarme centre maternel	3 000	
303	64	21318	op 200	travaux maison petite enfance	- 57 000	
320	412	2128	op 200	cloture terrains de sports	5 400	
303	411	21318	op 200	travaux sports	8 000	
303	020	2135	op 200	porte garage	3 000	
320	822	2031	op 300	étude identitaire	- 30 000	
320	822	2152	op 300	borne escamotable	15 000	
400	523	2188	op 400	matériel logement d'urgence	3 100	
103	023	2188	op 400	panneaux lumineux	106 000	
203	020	2184	op 400	mobiliers	20 000	
301	020	2182	op 400	tracteur	48 500	
210	01	024		vente tracteur/tondeuse		8 000
310	824	2115	op 500	acquisition terrain AM 82	260 000	
210	01	024		cession terrain à EPFIF		260 000
120	020	205	op 600	licences informatiques	3 000	
120	020	2183	op 600	serveur + PC	16 000	-
210	01	1641		emprunt		- 116 100
				total	151 900	151 900

1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) pour favoriser la construction de logements sociaux ;
2. Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 50 % de leur surface pour favoriser l'accession à la propriété ;
3. Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
4. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés pour favoriser le commerce local ;

DIT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2011-257 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE

Rapporteur : Bernard ZUNINO.

Le maire suspend la séance à 21h30 pour permettre à Olivier LEONHARDT, Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge invité, d'exposer les activités de l'Agglo et de s'engager dans le débat qui suit.

La séance reprend son cours à 22h50.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des rapports établis par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'année 2010 qui lui ont été soumis (rapport d'activités, rapport du service assainissement, rapport du service de l'eau).

2011-258 : GARANTIE D'EMPRUNT A LA S.A D'HLM COOPÉRATION ET FAMILLE

Georges GOURGUES donne lecture de la note explicative jointe au projet de délibération et propose que la Commune se porte garante des emprunts souscrits par le bailleur Coopération et Famille. En contrepartie de cette garantie, la Commune bénéficiera des droits de réservation de 6 logements qui intégreront le contingent communal.

Christian SOUBRA rappelle que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) prévoit une répartition équitable des équipements collectifs et des logements sociaux sur le territoire de la commune. Le projet exposé concerne encore la partie de la ville la plus dense en logement HLM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 29 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL), DÉCIDE

ARTICLE 1 : La Commune de Saint-Michel-sur-Orge accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de quatre emprunts d'un montant total de 4 046 966 € que la S.A d'HLM Coopération et Famille se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 29 logements sociaux collectifs situés 21 rue Lecocq à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE dont 20 logements PLUS et 9 logements PLA-I.

En contrepartie de cette garantie, la S.A d'HLM Coopération et Famille mettra à la disposition de la Ville de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE un contingent de 2 % des logements de l'opération, soit 6 logements.



Jean-Louis BERLAND regrette que l'avenant 2011-2012 et les éléments concernant l'établissement de l'état des lieux culturels du territoire ne figurent pas dans le dossier du conseil municipal (état des lieux, identification des besoins, évaluation évoqués dans le texte de délibération proposé). Le groupe Saint-Michel Gauche Avenir s'abstiendra donc sur ce projet et réclame davantage d'ambition au niveau de la politique culturelle. Les élus sont demandeurs des documents d'analyse mentionnés.

Le groupe Gauche Solidaire Saint-Michel s'associe à cette demande.

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),
APPROUVE le programme d'actions culturelles pour la saison 2011-2012, éligible au contrat de développement culturel du Département,
AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

2011-262 : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE L'ESSONNE POUR DES INTERVENTIONS D'UN ÉDUCATEUR SPORTIF DANS LES ÉCOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville et l'Inspection Académique de l'Essonne relative à la participation d'un intervenant extérieur, permettant l'engagement des interventions éducatives sportives dans les établissements scolaires sur le temps scolaire pour toutes les années scolaires.

2011-263 : CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 29 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion Interdépartemental de la Grande Couronne de l'Île-de-France pour mise à disposition d'un archiviste chargé de la conservation des archives de la Ville,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2011-264 : LOCATION DE SALLES MUNICIPALES : REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de faire procéder au versement d'une compensation financière d'un montant de 128 €, représentant le tiers du tarif de location à M. Denis CORGERON.

La séance est levée à 23h10.

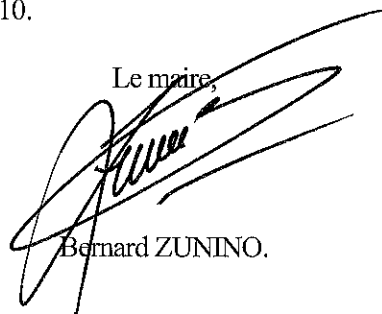
La secrétaire,



Sophie RIGAULT.



Le maire,



Bernard ZUNINO.